

LE 22 NOVEMBRE 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-deux novembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

Mmes    Guylaine Coursol  
          Roxanne Therrien  
          Francine Charles  
          Émilie Derganc  
          Isabelle Gauthier  
          Catherine Maréchal  
MM.      Michel Lauzon  
          Robert Charron  
          François Bélanger  
          Marc Laurin

**Sont également présents :**

Mmes    Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
          Suzanne Mireault, greffière  
M.       Mario Boily, directeur général

<b>865-11-2021</b>	<b>Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2490 modifiant le Règlement numéro U-2377 afin d'établir une nouvelle contribution destinée à financer en tout ou en partie les infrastructures et les équipements communautaires, sociaux et de transport collectif et actif nécessaires en raison de la densité de certains projets résidentiels et afin de créer un second fonds de croissance dédié à cette fin. (G8 400)</b>
--------------------	--

Monsieur le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2490 modifiant le Règlement numéro U-2377 afin d'établir une nouvelle contribution destinée à financer en tout ou en partie les infrastructures et les équipements communautaires, sociaux et de transport collectif et actif nécessaires en raison de la densité de certains projets résidentiels et afin de créer un second fonds de croissance dédié à cette fin, ainsi que les conséquences de son adoption.

Par la suite, M. le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre, des copies du règlement étant disponibles pour les citoyens.

Un commentaire est formulé à l'égard de ce projet de règlement, en ce qui concerne la construction d'un unifamilial avec bachelor.

<b>866-11-2021</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour.</b>
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, tel que modifié comme suit :

**Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :**

32. Adoption du règlement numéro U-2490 modifiant le Règlement numéro U-2377 afin d'établir une nouvelle contribution destinée à financer en tout ou en partie les infrastructures et les équipements communautaires, sociaux et de transport collectif et actif nécessaires en raison de la densité de certains projets résidentiels et afin de créer un second fonds de croissance dédié à cette fin. (G8 400)

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Entente entre la Sûreté du Québec et la Ville de Mirabel relativement au prêt de services de policiers du Service de police de Mirabel à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord. (G4 700 U4 N15311)
- b) Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation de la rue Georges-Louis-Vézine et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Simon, incluant un poste de pompage et des feux de circulation, dans la zone aéroportuaire. (2021-052) (X3 U3 N15708)
- c) Nomination d'un maire suppléant. (G1 211 101)

<b>867-11-2021</b>	<b>Approbation des procès-verbaux.</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 27 septembre 2021, laquelle fut ajournée et reprise le 5 octobre 2021 ainsi que de la séance ordinaire de ce conseil tenue du 15 novembre 2021, tel que présenté.

<b>868-11-2021</b>	<b>Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 23 septembre au 16 novembre 2021.

D'accepter le dépôt du rapport relatif aux contrats accordés de gré à gré, à la disposition d'actifs, au règlement de litige ainsi qu'au règlement de griefs par la direction générale, daté du 18 novembre 2021.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 28 septembre au 22 novembre 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>20 837 231,43 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>6 918 185,85 \$</u>
• TOTAL.....	<u>27 755 417,28 \$</u>

<b>869-11-2021</b>	<b>Ordonnance relative à la tenue d'une vente pour défaut de paiement de taxes le 19 janvier 2022. (G5 211 102)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles pour lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées à l'égard des années 2019 et antérieures, ainsi que pour les créances de 500 \$ et plus pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Qu'il soit ordonné à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles inscrits à une liste datée du 17 novembre 2021 et préparée par la trésorière, sur lesquels des taxes imposées demeurent impayées à l'égard des années 2019 et antérieures, ainsi que pour les créances de 500 \$ et plus pour l'année 2020. Également, si des taxes sont impayées en 2019 et/ou 2020, les créances dues pour les taxes impayées pour l'année 2021 seront ajoutées à la créance.

Que cette vente ait lieu à l'hôtel de ville de Mirabel, le mercredi 19 janvier 2022, à 13 h 30. Toutefois, la trésorière pourra retirer de cette liste tout immeuble dont la vente pour des fins de taxes ne serait pas dans l'intérêt de la Ville.

Que lors de cette vente, pourront être ajoutées aux taxes municipales, les taxes scolaires produites.

Que la greffière, ou le greffier adjoint, ou la trésorière soit autorisée à enchérir et acquérir l'un ou l'autre immeuble ainsi mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

<b>870-11-2021</b>	<b>Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 345 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2021. (G5 215 N15740)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mirabel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 345 000 \$ qui sera réalisé le 26 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1358	231 500 \$
1368	20 300 \$
1396	289 200 \$
1427	11 800 \$
1438	15 200 \$
1443	160 300 \$
1484	33 800 \$
1490	810 500 \$
1504	545 400 \$
1309	66 700 \$
1348	3 400 \$
1357	50 100 \$
1367	51 200 \$
1382	81 800 \$
1384	15 100 \$
1415	687 500 \$
1418	186 400 \$
1578	770 600 \$
1770	2 800 \$
1771	13 500 \$
1772	209 200 \$
1776	145 600 \$
1635	7 500 \$
1987	767 600 \$
2043	20 000 \$
2307	647 900 \$
2358	1 500 000 \$
2452	4 000 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2307, 2358 et 2452, la Ville de Mirabel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mai et le 26 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de Mirabel  
8000, rue Saint-Jacques  
Mirabel (Québec) J7N 2B7;

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mirabel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2307, 2358 et 2452 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

<b>871-11-2021</b>	<b>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (AERAM-2021-63 à AERAM-2021-65) (G5 214 103 N15683) (PAU-2021-20) (G5 214 103 N15636)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a bonifié le Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19, en ajoutant le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et son volet (AERAM) est complémentaire aux aides existantes proposées et administrées par la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à quatre (4) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiée ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Prêt (PAU-PME) Volet AERAM	Aide aux entreprises du secteur touristiques (AEST)
Gym Profuzion 11735, montée Sainte-Marianne Mirabel (Québec) J7J 0S1	----	50 000 \$	----
9323-6081 Québec inc.(Coq-O-Bec) 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier Mirabel (Québec) J7N 1L6	----	9 500 \$	----
9325-9349 Québec inc. (restaurant la Belle Province) 110-9061, route Sir-Wilfrid-Laurier Mirabel (Québec) J7N 1L6	----	50 000 \$	
Distillerie Côte des Saints 12 465, côte des Saints Mirabel (Québec) J7N 2W1	50 000 \$		
<b>TOTAL de 4 dossiers :</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>109 500 \$</b>	<b>----</b>

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

<b>872-11-2021</b>	<b>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (AERAM-2021-66 à AERAM-2021-74) (G5 214 103 N15683)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a bonifié le Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19, en ajoutant le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et son volet (AERAM) est complémentaire aux aides existantes proposées et administrées par la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à neuf (9) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiée ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Prêt (PAU-PME) Volet AERAM	Aide aux entreprises du secteur touristiques (AEST)
Boston Pizza (3) 9168-0074 Québec inc.	----	25 000 \$	----
9417-9728 Québec inc Chez Boris (3)	----	6 200 \$	----
Gestion Cristal inc. (2)	----	12 180 \$	----
Ctre international de course automobile inc. (ICAR) (2)	----	50 000 \$	----
Kung Pao Wok (2) 9306-9565 Québec inc.	----	14 000 \$	----
Ô Sucre Cabane (3) 9406-0274 Québec inc.	----	16 000 \$	----
Pannizza Mirabel inc. (2)	----	500 \$	----
Restaurant St-Hubert (2) 9174-5711 Québec inc.	----	50 000 \$	----
Umi Teriyaki (2) 9306-9516 Québec inc.	----	20 000 \$	----
<b>TOTAL de 9 dossiers :</b>	----	<b>193 880 \$</b>	----

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

<b>873-11-2021</b>	<b>Approbation du rapport d'activités final du Fonds de développement des territoires. (G5 500 U4 N1155 #97649) (G5 500 U4 N1155 #91003)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé le 16 juillet 2015, une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE l'entente, ci-avant mentionnée, est terminée depuis le 31 mars 2020 et a été remplacée par le Fonds Région et Ruralité – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le rapport d'activités du Fonds de développement du territoire (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020.

<b>874-11-2021</b>	<b>Estimation des coûts et signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de « Vidéotron », dans le cadre des travaux de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 400 U4 N14962)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de la compagnie « Vidéotron »;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter l'estimation des coûts, de la compagnie « Vidéotron », de l'ordre de 101 001,73 \$, taxes incluses, le tout pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux de réaligement des rues Boileau et Lapointe, à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Vidéotron » ou tout autre consentement de travaux substantiellement conforme.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, lequel est remboursable sur une période de dix ans.

<b>875-11-2021</b>	<b>Acceptation provisoire de travaux.</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de :

- a) construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Marcel-Dubé (lots 6 070 630 et 6 028 141) et Roger-Lemelin (lots 6 070 631 et 6 028 140), dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Construction J. Lacroix & Fils inc. » par la résolution numéro 311-04-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Les entreprises électriques Daniel Lacroix inc. »; **(X3 412 S12 N15346)**
- b) construction d'un réseau d'éclairage décoratif situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 351 481), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9198-

7354 Québec inc. (M. Robert Briand) » par la résolution numéro 485-06-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15530) (Dossier général X3 N15097)**

- c) construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue Anne-Hébert (lot 6 041 384), dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Construction J. Lacroix & Fils inc. » par la résolution numéro 663-10-2011 et exécutés par la firme « Les Entreprises Électriques Daniel Lacroix inc. ». **(X3 412 S12 N15558) (Dossier général X3 N14648)**

<b>876-11-2021      Acceptation finale de travaux.</b>
--

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction de jeux d'eau au parc Claude-Laliberté, dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 499-06-2020 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Daniel Brûlé inc. (Piscines EDB) »; **(G7 311 101 110 U3 N15546)**
- b) de construction d'un entrepôt au garage municipal, secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme « Coursol-Miron architectes » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 555-06-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Construction Genfor ltée »; **(G7 115 U3 N15540)**
- c) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier (lot 6 160 677), Georges-Villeneuve (lot 6 160 508) et Georges-Vermette (lot 6 160 509), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. » par la résolution numéro 243-03-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15458)**
- d) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Georges-Villeneuve (lot 6 157 592) et Georges-Vermette (lot 6 157 593), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Les Associés Nord-Ouest inc. (Martine Bellefeuille) » par la résolution numéro 242-03-2018 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. »; **(X3 412 S12 N15459)**
- e) d'infrastructures municipales sur les rues Félix-L'Allier, Georges-Vermette et Georges-Villeneuve, dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme « Ingémax » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. » par la résolution numéro 243-03-2018 (X3 N15458) et au promoteur « Les Associés Nord-Ouest inc. » par la résolution numéro 242-03-2018 (X3 N15459) et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. »; **(X3 S12 N15462)**
- f) d'éclairage décoratif et sur poteaux de bois dans divers parcs et diverses rues, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution

numéro 679-08-2019 et exécutés par l'entrepreneur  
« Lumidaires inc. ». (X3 412 U3 N15427)

**877-11-2021 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)  
pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés.  
(G6 112 U4 N11882)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat.

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 (3 ans).

QUE la Ville s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de

gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0 4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

<b>878-11-2021 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière. (G6 112 U4 N3220)</b>
--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit de :

- permettre à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- préciser que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- préciser que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer (chlorure en solution liquide) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les types et quantités de produits dont elle aura

besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

<b>879-11-2021</b>	<b>Soumission relative à l'entretien préventif des unités de chauffage et de climatisation pour les années 2022 à 2026. (2021-059) (G7 311 U3 N7433)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Ventilex inc. », la soumission relative à l'entretien préventif des unités de chauffage et de climatisation pour les années 2022 à 2026, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 216 348,49 \$ \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 novembre 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-059 préparé en septembre 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 U3 N7433, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>880-11-2021</b>	<b>Soumission relative au préachat de luminaires décoratifs pour les années 2022 à 2026 inclusivement (2021-062) (X3 412 U3 N10088)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lumen, division de Sonepar Canada inc. », la soumission relative au préachat de luminaires décoratifs pour les années 2022 à 2026 inclusivement, pour un prix unitaire apparaissant au devis de 1 006,03 \$, incluant les taxes, soit un prix global approximatif de 80 482,40 \$, incluant les taxes et frais incidents pour l'année 2022, suite à leur soumission ouverte le 8 novembre 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-062 préparé le 19 octobre 2021 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro X3 412 U3 N10088, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>881-11-2021</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et à la livraison de trois (3) véhicules de police, neufs, à traction intégrale, de marque Ford Interceptor utilitaire à propulsion hybride, année 2022. (2021-064) (G6 112 U3 N4826)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Jacques Olivier Ford inc. », la soumission relative à la fourniture et à la livraison de trois (3) véhicules de police, neufs, à traction intégrale, de marque Ford Interceptor utilitaire à propulsion hybride, année 2022, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix de 174 169,88 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 novembre 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-064 préparé en octobre 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>882-11-2021</b>	<b>Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les services d'experts comptables pour l'audit externe des états financiers consolidés de la Ville de Mirabel. (2021-048) (G5 300 U3 N14285)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les services d'experts comptables pour l'audit externe des états financiers consolidés de la Ville de Mirabel, pour un prix total ne dépassant pas 192 583,13 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 12 novembre 2021 pour les années 2021 à 2025.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 29 septembre 2021 par la directrice du Service de trésorerie, dans le dossier portant le numéro de référence G5 300 U3 N14285, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>883-11-2021</b>	<b>Acquisition d'une partie du lot 1 846 814, à proximité de la route Sir-Wilfrid-Laurier, dans le secteur de Saint-Jérusalem, du « Gouvernement du Québec ». (G7 100 N N2414 #112064)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'acquérir du « Gouvernement du Québec », une partie du lot 1 846 814, d'une superficie approximative de 34 hectares communément connu comme étant « le Boisé de la Bourbonnière », dans le secteur Saint-Jérusalem.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

<b>884-11-2021</b>	<b>Acquisition de servitudes permanentes à des fins d'un réseau d'eau (lots 5 022 256 et 5 345 452 pties), d'un réseau d'eau et d'égout sanitaire (lot 5 022 256 ptie) et de passage et de voie de circulation (lot 5 022 256 ptie), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Simon Mirabel Holdings inc. / Calloway Reit (Montréal Outlet) inc. / Smart Centres Outlets inc. » (X3 500 S14 N14847)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Simon Mirabel Holdings inc. / Calloway Reit (Montréal Outlet) inc. / Smart Centres Outlets inc. », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude permanente d'un réseau d'eau, sur une partie des lots 5 022 256 et 5 345 452, dans le secteur du Domaine-Vert Nord,

d'une largeur de 6 et 4 mètres, telle que décrite et montrée aux descriptions techniques et aux plans préparés les 14 juillet 2016, 9 août 2016 et 1<sup>er</sup> septembre 2016, par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, sous les numéros 17808, 17 823 et 17 824 de ses minutes. (X3 512 S14 N14847)

- une servitude permanente d'un réseau d'eau et d'égout sanitaire, sur une partie du lots 5 022 256, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, d'une largeur de 8 mètres, telle que décrite et montrée aux descriptions techniques et aux plans préparés les 14 juillet 2016, 9 août 2016 et 1<sup>er</sup> septembre 2016, par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, sous les numéros 17808, 17 823 et 17 824 de ses minutes. (X3 512 S14 N14847)
- une servitude permanente à des fins de passage et de voie de circulation, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, sur une partie du lot 5 022 256, d'une superficie approximative de 248 mètres carrés, telle que décrite et montrée aux descriptions techniques et aux plans préparés les 14 juillet 2016, 9 août 2016 et 1<sup>er</sup> septembre 2016, par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, sous les numéros 17808, 17 823 et 17 824 de ses minutes. (X3 512 S14 N14847)

Les servitudes sont acquises en faveur du lot 6 377 997.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, les actes des servitudes et les autres documents nécessaires.

<b>885-11-2021</b>	<b>Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues Marcel-Dubé (lots 6 070 630 et 6 028 141) et Roger-Lemelin (lots 6 070 631 et 6 028 140), dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 412 U4 N15346)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « Construction J. Lacroix & Fils inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur les rues Marcel-Dubé (lots 6 070 630 et 6 028 141) et Roger-Lemelin (lots 6 070 631 et 6 028 140), dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**886-11-2021 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 351 481), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15530)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9198-7354 Québec inc. (M. Robert Briand) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue Siméon-Lamarche (lot 6 351 481), dans le secteur de Saint-Augustin.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**887-11-2021 Acquisition du réseau d'éclairage situé sur la rue Anne-Hébert (lot 6 041 384), dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 412 U4 N15558)**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'acquérir de « Construction J. Lacroix & Fils inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur la rue Anne-Hébert (lot 6 041 384), dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

**888-11-2021 Vente de véhicules usagés. (G6 400 U4 N902)**

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2020 avait lieu l'ouverture des soumissions préparées par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de nos véhicules usagés et pour lequel, nous avons 17 véhicules en vente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter les offres indiquées au tableau ci-après, pour la cession de biens de plus de 2 000 \$, suite aux résultats d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres numéro 21-0179 du CAG :

N° du lot	Descriptif	Mise minimale demandée	Montant le plus élevé obtenu	Nom du soumissionnaire
1	Voiturette utilitaire hors route Club car 2010, 1 410 hres (24-10)	500,00 \$	3 226,00 \$	Bernard Marenger
3	Dodge Charger Police 2017, 191 511 km (10-17)	750,00 \$	4 723,45 \$	Julien Cloutier
4	Dodge Charger Police 2016 198 622 km (12-16)	750,00 \$	4 250,00 \$	9166-8681 Québec inc.
5	Dodge Charger Police 2016, 247 222 km (14-16)	750,00 \$	4 250,00 \$	9166-8681 Québec inc.
14	Chevrolet Silverado 2500, 2005, 182 703 km (07-05)	1 000,00 \$	2 751,00 \$	Ernesto A. Abondano

N° du lot	Descriptif	Mise minimale demandée	Montant le plus élevé obtenu	Nom du soumissionnaire
15	Chevrolet Silverado 2500, 2004, 189 447 km (20-04)	1 000,00 \$	3 651,00 \$	Leonce Gagnon
16	Ford MHV, 1992, 63 881 km (14-92)	2 000,00 \$	3 001,00 \$	Métaux 132 inc.
17	Benne pour camion, 170 pouces de longueur, Côté & fils, BES900	2 000,00 \$	2 672,00 \$	Leonce Gagnon

Le revenu final généré par l'appel d'offres, incluant les biens de moins de 2 000 \$, soustrait des frais de gestion du CAG de 5 570,09 \$, est de 27 113,92 \$.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions, le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

D'autoriser ladite directrice à prendre toutes les mesures nécessaires pour disposer des biens.

**889-11-2021 Signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de Vidéotron, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 400 U4 N15395)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de Vidéotron;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'accepter l'estimation des coûts, de Vidéotron, de l'ordre de 90 525,32 \$, taxes incluses, et de s'engager à payer les coûts finaux réels, le tout pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Vidéotron » relativement auxdits travaux et tout autre document y relatif.

D'imputer cette dépense au règlement d'emprunt numéro 2452.

**890-11-2021 Signature de l'avenant numéro 11 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (G3 311 U4 N15636)**

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la Ville ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique

d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la Ville par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 5.1 et 5.2 et 7 du contrat de prêt afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'avenant 11 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Volet AERAM (aide aux entreprises en région en alerte maximale), tel qu'il appert du projet d'avenant ou de tout avenant substantiellement conforme au présent projet d'avenant.

<b>891-11-2021</b>	<b>Signature de l'avenant numéro 1 relativement à la convention d'aide financière en regard au programme « Réseau Accès entreprise Québec ». (G3 311 U4 N15692)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du Trésor du gouvernement du Québec a autorisé une modification aux modalités de versements de l'aide financière dans le cadre du programme « Réseau Accès entreprise Québec » et qu'il y a alors lieu de modifier la convention d'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, l'avenant 1 relativement à la convention d'aide financière en regard au programme « Réseau Accès entreprise Québec », tel qu'il appert du projet d'avenant ou de tout avenant substantiellement conforme au présent projet d'avenant.

<b>892-11-2021</b>	<b>Signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL) relativement au projet de développement et d'innovation pour l'habitation abordable dans les Laurentides. (Volet 1-2021-05) (G5 500 U4 N15547)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mirabel est touchée par le manque de logement abordable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la question de l'habitation s'adresse à une grande variété de clientèle, dont les personnes vulnérables et les familles à revenus moyens;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global du projet est de stimuler le développement et l'innovation laurentienne autour de l'habitation abordable par deux sous-objectifs complémentaires, soit d'évaluer et d'orchestrer la mise en œuvre d'un organisme dédié au développement technique de l'habitation et du logement par et pour la région des Laurentides (GRT) et de développer une vision et une culture de l'habitation abordable au sein des municipalités et des MRC afin de les soutenir dans le leadership municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des préfets a fait une demande de financement au FRR volet 1 pour le financement du projet pour l'embauche d'un ou d'une chargé(e) de projet pour une période de 16 mois;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 135 000 \$ et que la demande financière au FRR est de 108 000 \$ (enveloppe réservée à cet effet);

CONSIDÉRANT QUE le projet demande une participation financière des Villes et MRC de 2 125 \$ chacune en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des préfets a appuyé le projet en vertu de sa résolution CPERL 2021-04-08;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Conseil des préfets et des élu(es) de la région des Laurentides (CPERL) relativement au projet de développement et d'innovation pour l'habitation abordable dans les Laurentides et d'autoriser la participation de la municipalité à ce projet pour un montant de 2 125 \$.

<b>893-11-2021</b>	<b>Signature d'une entente avec « 9151-5007 Québec inc. (Michael Romaniak) » relativement à une servitude personnelle de stationnement et de passage situé sur une partie du lot 2 659 051, à l'intersection de la rue Boileau et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 211 U4 N14962 #116210)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec « 9151-5007 Québec inc. (Michael Romaniak) » relativement à une servitude personnelle de stationnement et de passage situé sur une partie du lot 2 659 051, à l'intersection de la rue Boileau et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout qu'il appert au projet d'entente daté du 22 novembre 2021 ou de toute entente substantiellement conforme.

**894-11-2021 Fin de bail et signature d'un nouveau bail concernant la location d'un espace au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et/ou d'un bar laitier. (G7 411 N14511)**

CONSIDÉRANT QU'un bail a été signé entre Maria Sampaio, Benoît Savard et la Ville de Mirabel concernant la location d'un espace au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et/ou d'un bar laitier, se terminant le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Maria Sampaio et Benoît Savard désirent vendre leur commerce à Francis Larouche;

CONSIDÉRANT QUE Maria Sampaio et Benoît Savard demandent de mettre fin audit bail;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser la fin du bail intervenu avec Maria Sampaio et Benoît Savard concernant un espace au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et/ou d'un bar laitier.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec Francis Larouche concernant la location d'un espace au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique, aux fins de l'exploitation d'un casse-croûte et/ou d'un bar laitier, le tout aux conditions prévues au projet de bail daté du 22 novembre 2021 ou de tout projet de bail substantiellement conforme.

**895-11-2021 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) permettant une modification à l'horaire de travail pour les mécaniciens au Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 611 S30)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser Mélissa Gutiérrez et Louise Lavoie, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) permettant une modification à l'horaire de travail des mécaniciens au Service de l'équipement et des travaux publics.

**896-11-2021 Embauche au poste de commis à la trésorerie au Service de trésorerie. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Jacinthe Gagnon, au poste de commis à la trésorerie au Service de trésorerie, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée

régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

<b>897-11-2021</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-62, relativement au changement de couleur des planchers et marches des galeries avant et latérale et de la clôture d'un bâtiment résidentiel existant sis aux 13927-13929, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 878, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-62 de « Amanda Poitras Gauthier et Lynda Poitras », relativement au changement de couleur des planchers et marches des galeries avant et latérale et de la clôture d'un bâtiment résidentiel existant sis aux 13927-13929, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 878, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 162-10-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-62 de « Amanda Poitras Gauthier et Lynda Poitras », relativement au changement de couleur des planchers et marches des galeries avant et latérale et de la clôture d'un bâtiment résidentiel existant sis aux 13927-13929, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 1 691 878, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

<b>898-11-2021</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-63, relativement au changement de certaines fenêtres en vue d'un changement d'usage d'un bâtiment commercial existant sis aux 13938-13942, rue Saint-Simon, sur le lot 5 242 548, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-63 de « Super marché le Blainvillois inc. (Charles Morin) » relativement au changement de certaines fenêtres en vue d'un changement d'usage d'un bâtiment commercial existant sis aux 13938-13942, rue Saint-Simon, sur le lot 5 242 548, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 163-10-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-63 de « Super marché le Blainvillois inc. (Charles Morin) » relativement au changement de certaines fenêtres en vue d'un changement d'usage d'un bâtiment commercial existant sis aux 13938-13942, rue Saint-Simon, sur le lot 5 242 548, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

<b>899-11-2021</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-64, relativement au remplacement du revêtement extérieur de tous les murs d'un bâtiment résidentiel sis aux 3825-3827, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 625, dans le secteur de Saint-Benoit. (X6 114)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-64 de Claude St-Jacques, relativement au remplacement du revêtement extérieur de tous les murs d'un bâtiment résidentiel sis aux 3825-3827, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 625, dans le secteur de Saint-Benoit, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 164-10-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-64 de Claude St-Jacques, relativement au remplacement du revêtement extérieur de tous les murs d'un bâtiment résidentiel sis aux 3825-3827, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 555 625, dans le secteur de Saint-Benoit, tel que présenté.

<b>900-11-2021</b>	<b>Transfert d'un immeuble du domaine public au domaine privé, lot 1 690 450 (parc Guay). (G7 410 N14267 #112358)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble connu comme étant le lot 1 690 450 (parc Guay) est un bien affecté à l'utilité publique conformément à l'article 916 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de cet immeuble n'est plus d'être destinée à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite vendre cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit sortir cet immeuble du domaine public et le faire passer au domaine privé afin de pouvoir le vendre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De transférer l'immeuble connu comme étant le lot 1 690 450 au cadastre du Québec du domaine public de la Ville de Mirabel à son domaine privé en vue de vendre ce dernier et que, par conséquent, ce dernier ne soit plus affecté à l'utilité publique.

**901-11-2021 Délégation des membres du conseil municipal à la formation en éthique et en déontologie concernant les élus et autorisation des dépenses. (G3 312 N1059)**

Il est proposé et résolu unanimement :

De déléguer tous les membres du conseil municipal, à participer à une formation donnée par l'Union des municipalités du Québec, concernant notamment l'éthique et la déontologie, et d'autoriser les dépenses relatives à leur participation et liées à leur fonction.

**902-11-2021 Renouvellement du permis pour l'achat des pesticides auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (X4 200 N10870)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De renouveler le permis pour l'achat des pesticides classe C et d'autoriser à cet égard le contremaître en charge de l'équipe d'horticulture, Daniel Champagne, à représenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les documents nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, en vertu de *la Loi sur les pesticides*.

**903-11-2021 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. (G1 211 101 120)**

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront à 19 h, aux dates et lieux suivants :

Date	Endroit
10 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
24 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 février	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
28 février	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 mars	Centre culturel du Domaine-Vert, 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert Nord
28 mars	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
11 avril	Complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier
25 avril	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
9 mai	Centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boulevard de Saint-Canut, secteur de Saint-Canut

Date	Endroit
24 mai (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
13 juin	Complexe Jean-Laurin, 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin
27 juin	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
11 juillet	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
8 août	Salle attenante au presbytère de l'église Sainte-Scholastique, 10145, rue Saint-Vincent, secteur de Sainte-Scholastique
23 août (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
12 septembre	Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de Saint-Hermas
26 septembre	Centre culturel du secteur de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît
11 octobre (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
24 octobre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
14 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique
28 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique

<b>904-11-2021</b>	<b>Déclaration de chien potentiellement dangereux. (X4 211 106 101 U9 N15710)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le 18 mai 2021 est survenu à Mirabel un événement impliquant une attaque de chien envers une personne;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P.38-002)* permet à une municipalité de déclarer un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure comme étant potentiellement dangereux;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'ensemble des éléments de cet événement, il serait justifié de déclarer le chien potentiellement dangereux;

Il est proposé et résolu unanimement :

De déclarer le chien potentiellement dangereux le chien impliqué dans l'événement MRB-20210519-006 et portant le nom de Brutus, de race Bulldog anglais et dont le propriétaire est Shawn Carbone.

<b>905-11-2021</b>	<b>Appui financier à la Coalition Santé Laurentides. (G5 500 N1654)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL) a adopté à l'unanimité, lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (CPERL-06-03) recommandant la mise

sur pied d'une Coalition Santé Laurentides dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières de la région devenues vétustes et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels a droit la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuient la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT QUE le CPERL et la Ville de Saint-Jérôme ont contribué pour un montant de 25 000 \$ chacun à la Coalition Santé Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres MRC de la région des Laurentides ont également contribué pour un montant de 2 000 \$ chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel recevait une demande d'appui financier de la part du CPÉRL le 8 juillet 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter la demande d'appui financier à la Coalition Santé Laurentides et d'autoriser une contribution financière de 2 000 \$ à cet effet, à être versée au Conseil des préfets et des Élus de la région des Laurentides (CPERL).

<b>906-11-2021</b>	<b>Démolition d'un bâtiment situé au 9460, rue Saint-Vincent, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 500)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 9460, rue Saint-Vincent, dans le secteur de Sainte-Scholastique, de la compagnie « Location K.L. Mainville inc. (Serge Mainville) » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire reconstruire un bâtiment pour établir un nouveau siège social;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 9460, rue Saint-Vincent, dans le secteur de Sainte-Scholastique, le propriétaire désirant construire un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir.

<b>Dépôt de documents.</b>
----------------------------

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général,

M. Mario Boily en date du 18 novembre 2021; (G1 211 101 120 N11458)

- b) procès-verbaux numéros 2021-11-02 et 2021-11-10 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2464 « Établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire »; (G8 400)
- d) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2465 « Autorisant la préparation de plans et devis pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon et la construction d'une rue reliant la rue Helen-Bristol au chemin Saint-Simon, décrétant lesdits travaux ainsi que tous travaux connexes ou dépenses accessoires et autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin ». (G8 400)

<b>907-11-2021</b>	<b>a) Entente entre la Sûreté du Québec et la Ville de Mirabel relativement au prêt de services de policiers du Service de police de Mirabel à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord. (G4 700 U4 N15311)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la Ville de Mirabel en 2016 relativement au prêt de services de policiers de la Ville de Mirabel à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer la policière Mylène Legault afin qu'elle soit affectée exclusivement à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord et, qu'à cet effet, la Sûreté du Québec dispose d'un montant de 157 000 \$ afin de permettre à la Ville de la remplacer par un policier temporaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver et d'entériner l'entente signée par le maire suppléant et la greffière en date du 27 octobre 2021, relativement au prêt de services de policiers du Service de police de Mirabel à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord.

<b>908-11-2021</b>	<b>b) Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation de la rue Georges-Louis-Vézine et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Simon, incluant un poste de pompage et des feux de circulation, dans la zone aéroportuaire. (2021-052) (X3 U3 N15708)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Équipe Laurence inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation de la rue Georges-Louis-Vézine et le réaménagement de l'intersection du chemin Saint-Simon, incluant un poste de pompage et des feux de circulation, dans la zone aéroportuaire, pour un prix total ne dépassant pas 378 900,11 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 19 novembre 2021.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 27 octobre 2021 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 U3 N15708, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt numéro 2465.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2465.

<b>909-11-2021</b>	<b>c) Nomination d'un maire suppléant. (G1 211 101)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Michel Lauzon comme maire suppléant pour la période du 22 novembre 2021 au 30 mai 2022.

<b>Parole aux conseillers.</b>
--------------------------------

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**910-11-2021 Demande au ministère des Transports concernant la limite de vitesse**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec de \_\_\_\_\_ la limite de vitesse entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

De transmettre la présente résolution à Mme Sylvie D'amour.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions.

**911-11-2021 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Suzanne Mireault, greffière